

CONDITIONS D'ADMISSION

- issus de 2nde professionnelle ou générale ou de 1ère
- titulaire d'un BEPA, d'un BPA ou d'un CAPa
- avoir entre 16 et 29 ans révolus (ou 15 ans au 31 décembre si issus de 3e EA ou générale)
- faire preuve d'une bonne condition physique
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur (si apprenti mineur, les parents ou tuteurs sont également signataire du contrat)
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- entretien d'entrée en formation

Un référent handicap est à votre disposition

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- savoir réaliser des chantiers de travaux sylvicoles et des travaux d'exploitation forestière et assurer pour autrui des plans simples de gestion forestière
- assurer l'encadrement de salarié dans les opérations de plantation, de débroussaillage et de bûcheronnage, en participant lui-même à ces différents travaux
- travailler en fonction des règles de sécurité, des autres intervenants et dans le respect de l'environnement

EPL Agro de la Meuse

Technopôle Philippe de Vilmorin

CS 40249

55006 BAR LE DUC Cédex



Contactez le responsable de formation :

-  03.29.79.64.83
-  cfa.meuse@educagri.fr
-  EPL Agro de la Meuse
-  EPL Agro de la Meuse

Certification

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
RNCP 36790
Publication du 04/08/2022



CFA

Bac Professionnel Forêt

Diplôme de niveau 4



2 ans



39 semaines en CFA



65 semaines en entreprise
dont 5 semaines de congés payés/an



CONTENUS PRINCIPAUX

Modules généraux :

- Français
- ESC
- Histoire/Géographie
- Documentation
- Anglais
- EPS
- Mathématiques
- Informatique

Modules professionnels :

- Biologie/Écologie
- Économie et législation forestière
- Connaissance et gestion de l'entreprise
- Identification et connaissance de végétaux forestiers
- Étude des sols forestiers
- Technologie des équipements forestiers
- Gestion des chantiers forestiers

Module complémentaire :

- Mobilisation du bois-énergie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

le BAC PRO est obtenu à :

- 60% sous la forme d'épreuves certificatives en cours de formation (CCF)
- 40% par des épreuves terminales : 3 épreuves écrites (Français, Histoire/Géo, technique gestion forestière) et 1 épreuve orale technique.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement.

POURSUIVRE

Vers un **BTSA**, un **CS**.

Poursuivre à l'EPL :

Le CFA vous propose le **CS Arboriste Elagueur** en partenariat avec Courcelles-Chaussy, dont l'objectif est l'intervention aussi bien sur l'entretien et la consolidation de végétaux ligneux, les opérations d'abattage et de démontage d'arbres que sur le diagnostic de l'état de l'arbre.



INSERTION PROFESSIONNELLE

Salarié dans une entreprise forestière.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **travaux pratiques** toutes les semaines sur des chantiers en situation réelle dans des communes, chez des particuliers...
- un **atelier** de pratique, entretien du matériel, parc de tronçonneuses, débroussailluses...
- approfondissement "Expérimentation sylvicole" mené en partenariat avec la profession
- semaine de formation "**Conduite d'un débusqueur et d'un porteur**"
- **intervenants professionnels**, ONF, Chambre d'agriculture, CRPF...
- passage du **SST** (Sauveteur Secouriste au Travail)
- coopération internationale : possibilité d'être accompagné sur un projet de mobilité

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance